ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 50386

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des foyers de jeunes travailleurs. L'utilite sociale et la mission de ces institutions viennent d'etre reaffirmees par une circulaire ministerielle du 17 decembre mais, dans le meme temps, ces associations subissent de plus en plus frequement des controles fiscaux, et des fiscalisations d'office accompagnees de redressement, qui ont ete trois fois plus nombreuses qu'au cours des trente dernieres annees. Les foyers se voient exiger la TVA, mais aussi l'impot sur les societes, la taxe professionnelle, l'imposition forfaitaire annuelle et la taxe d'apprentissage, ces impots commerciaux se referant habituellement a la nature lucrative des entreprises. Il lui demande si cette pratique de l'administration fiscale concernant les associations, et plus particulierement les foyers de jeunes travailleurs, ne risque pas de mettre ces institutions en peril a un moment ou la demande d'accueil de la part des jeunes en situation de precarite est de plus en plus forte et ou le role d'insertion des jeunes dans la cite apparait capital.

Données clés

Auteur : M. Rodet Alain
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50386
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1759